REPUBLIQUE FRANCAISE - Loi du 5 avril 1884 (article 56)

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 006-210600383-20231004-38_08_2023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°38/2023
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR PROJET CULTUREL 2024 « CHATEAUNEUF SOUS LES ETOILES »

Conseillers en exercice :	27
Présents :	26
Excusés :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	27

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 4 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel DIB.

PROCURATIONS : Daniel DIB qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Le Festival « CHATEAUNEUF SOUS LES ETOILES » est né en 2016 dans la continuité des CONCERTS DE POCHE.

La Commune a obtenu en 2023 une subvention de 7000 Euros pour ce projet.

Après avoir remercié le Conseil départemental pour son soutien dans cette action culturelle, Madame Martine LIPUMA, Adjointe à la Culture, se propose pour l'édition 2024, de solliciter de nouveau cette subvention auprès du conseil départemental, pour ce Festival qui se déroule l' été dans le cadre de l'oliveraie de Notre Dame du Brusc et qui permet, dans la suite des CONCERT DE POCHE, de découvrir de grands artistes internationaux de la musique classique ou du jazz en conservant l'idée directrice de ces projets culturels : amener un nouveau public à la musique.

Lors de ces concerts des places gratuites, sont réservées aux enfants mais également aux résidents du Foyer pour adultes handicapés. Une vingtaine de résidents est venu à chaque concert et a notamment permis à ces personnes n'ayant pas chance de partir en vacances dans leur famille de venir découvrir et partager la musique.

Vu le succès de ce projet et l'importance du lien social qu'il créé, la commune a décidé de le faire perdurer en 2024.

Nous avons reçu dans le cadre de ce Festival « sous les étoiles » des musiciens internationaux tels que Nemanja RADULOVIC et les Trilles du Diable, Richard GALLIANO, Simon GHRAICHY, Camille THOMAS et Laure FAVRE-KAHN, l'ensemble SIRBA OCTET, Romain LELEU et son sextet, Félicien BRUT et Thibaut GARCIA, le Duo père et fils Henri et Victor DEMARQUETTE, Thibault CAUVIN.

Nous renouvelons pour 2024 cette demande de subvention au Conseil Départemental, pour le Festival « CHATEAUNEUF SOUS LES ETOILES ».

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 006-210600383-20231004-38_08_2023-DE

Le choix des artistes qui viendront en 2024 sur la scène du Brusc est en cours de finalisation.

Le plan de financement pour ce projet phare de la politique culturelle de la commune, s'élèvera à 30.000 euros pour le Festival Châteauneuf sous les Etoiles.
La demande de subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental s'élèvera à 9.000 euros.

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjointe à la Culture Rapporteur, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

SOLLICITE une subvention de 30% auprès du Conseil Départemental afin de mener à terme ce projet culturel.

APPROUVE cette demande de subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 12 OCT. 2023
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le
12 OCT. 2023